Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 87 (1951)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIIe ANNÉE — No 3 20 janvier 1951

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: **Vaud**: *Caisse générale S. P. V. — Rapport des vérificateurs de comptes. — Caisse coopérative «Secours et invalidité» S. P. V. — Rapport des vérificateurs des comptes. — Produit de l'immeuble «Sur Lac». — Société coopérative S. P. V. Rapport du Conseil d'administration. — Modifications des statuts S. P. V. — Nyon. — Dessin à la craie.* — **Genève**: *Après notre protestation. — U. I. G. D.: Convocation.* — **Neuchâtel**: — *Admissions. — Où en sommes-nous?* — **Jura bernois**: *Examens du brevet primaire. — Autres examens. — Synode tripartite de Bienne.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: **B. Beauverd**: *Administration ou éducation?* **Dr K. Bronner**: *Pour nos écoles de la montagne.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

CAISSE GÉNÉRALE S.P.V.

Comptes 1950

Pertes et Profits (résumé)

	Pertes	Profits
Cotisations membres actifs et auxiliaires		33 079.—
Intérêts des titres		349.30
Remboursement impôt anticipé 1949		114.25
Bonification sur impôt cant.		0.55
Moins-value sur titres	270.—	
Administration	4 649.80	
Assurance, bulletin, S.P.R., S.P.V., T.F., palmes, subventions, congrès	28 932.90	
Impôt défense nationale	10.—	
Impôts cantonaux et communaux	84.70	
Différence achat de titres	2.47	
	33 949.87	33 543.10
Déficit pour l'exercice 1950		406.77
Balance	33 949.87	33 949.87

Bilan au 31 décembre 1950

	Actif	Passif
Caisse	508.98	
Chèques postaux	5 154.83	
Titres	15 170.—	
Capital		20 833.81
Balance	20 833.81	20 833.81

Résultat de l'exercice 1950

Capital au 1er janvier 1950	21 240.58
Capital au 31 décembre 1950	20 833.81
Déficit de l'exercice 1950	406.77

Sauf E. ou O.

Sottens, le 2 janvier 1951.

Le caissier S.P.V. :
M. Pache.

Le Congrès romand a coûté à la S.P.V. 2160 francs, alors que le budget ne prévoyait que 1500 francs. D'où le léger déficit ci-dessus.

Rapport de vérification des comptes pour l'année 1950

La commission de vérification des comptes de la caisse générale S.P.V. s'est réunie le 13 janvier 1951 à Lausanne. Elle a procédé à un pointage de toutes les écritures et a constaté la parfaite concordance de celles-ci avec les pièces comptables. Elle certifie l'exactitude des comptes. Elle tient à adresser les plus vives félicitations au caissier pour la tenue de ses livres et propose :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;

b) d'en donner décharge au caissier et au comité ;

c) de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 13 janvier 1951.

Les vérificateurs :
S. Meylan. A. Scherlenleib. M. Mayor.

CAISSE COOPÉRATIVE « SECOURS ET INVALIDITÉ » S.P.V.

Comptes 1950

Pertes et Profits (résumé)

	Pertes	Profits
Intérêts des titres		708.70
Remboursements impôt anticipé 1949		248.—
Bonification d'int. sur impôt 1950		6.80
Versement statutaire S.P.V.		6 900.—
Produit net immeuble « Sur Lac »		7 169.46
Moins-value sur titres	310.—	
Secours et divers	3 706.70	
Administration	4 396.30	
Impôts cantonaux et communaux	332.50	
Versement à la Caisse générale	3 500.—	
Boni d'exercice	2 787.46	
Balance	15 032.96	15 032.96

Bilan au 31 décembre 1950

	Actif	Passif
Caisse	283.33	
Chèques postaux	2 735.32	
Titres	32 460.—	
Cédules	15 655.—	
Immeuble	196 500.—	
Hypothèque		91 072.85
Capital		156 560.80
Balance	247 633.65	247 633.65

Résultat de l'exercice 1950

Capital au 31 décembre 1950	156 560.80
Capital au 1er janvier 1950	153 773.34
Boni de l'exercice 1950	2 787.46

Sauf E. ou O.

Sottens, le 2 janvier 1951.

Le caissier S.P.V.
M. Pache.

Rapport de vérification des comptes pour l'année 1950

La Commission de vérification des comptes de la caisse de la Société coopérative de secours et invalidité S.P.V. s'est réunie le 13 janvier 1951 à Lausanne. Elle a vérifié toutes les pièces comptables et certifie l'exactitude des comptes. Elle remercie vivement le caissier pour l'excellente tenue des livres et vous propose :

a) d'accpter les comptes tels vous sont présentés ;

b) d'en donner décharge au caissier et au comité ;

c) de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 13 janvier 1951.

Les vérificateurs :

H. Fontannaz. Louis Monnet. B. Jotterand.

PRODUIT DE L'IMMEUBLE « SUR LAC », Chemin des Allinges 2 pour l'année 1950

	Recettes	Dépenses
Produit brut de l'immeuble pour l'année 1950	11 531.06	
Intérêts emprunt hypothécaire		3 227.60
Impôts divers et assurances		1 134.—
Bénéfice de l'exercice		7 169.46
Balance	11 531.06	11 531.06

Somme engagée par la S.P.V. . .	105 427.15
Revenu net pour l'année 1950 . .	7 169.46
Revenu net en % pour l'année 1950	6,80 %

Sottens, le 2 janvier 1951.

Le caissier S.P.V.
M. Pache.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA S.P.V. « CAISSE DE SECOURS ET INVALIDITÉ » 1950

Rapport du Conseil d'Administration

L'essai tenté, il y a trois ans, de publier le présent rapport a rencontré l'approbation unanime des membres de la S.P.V. ; c'est la raison pour laquelle nous récidivons cette année. Sa parution évitera aux membres présents à l'assemblée générale l'audition d'une lecture fastidieuse et permettra aux absents d'être renseignés sur une partie de l'activité de notre société.

Au cours de l'exercice 1950, la fortune de la Caisse de Secours a passé de 153 773 fr. 34 à 156 560 fr. 80, accusant ainsi un bénéfice de 2 787 fr. 46.

Titres

Il n'a été procédé en 1950 à aucune vente et à aucun achat de titres. Ensuite d'une diminution des cours, la valeur de notre portefeuille a baissé de 310 fr.. Elle est actuellement de 32 460 fr. pour un nominal de 32 000 fr.

Cédules

Durant cette année, 11 prêts ont été accordés pour un montant total de 10 580 fr., alors que 10 cédules étaient libérées. Les bénéficiaires ont remboursé 9280 fr. Au 31 décembre 1950, 34 cédules sont en cours, représentant un capital de 15 655 fr.

Notre caisse d'entraide poursuit et étend son action bienfaisante. Sous différentes formes : cédules, secours trimestriels, cadeaux de Noël aux collègues hospitalisés et aux veuves de collègues chargées de famille, elle apporte un peu de joie, de réconfort à ceux qui, hélas, sont aux prises avec les soucis matériels, la maladie, les revers. Elle leur prouve d'une façon tangible que la grande famille de la S.P.V. prend part à leur infortune.

Mais le Conseil d'administration de la caisse ne peut agir que si les collègues s'adressent à lui pour demander ou pour signaler des cas dignes d'intérêt.

Les remboursements de prêts se font à un rythme réjouissant. La quasi totalité des débiteurs de la caisse sont conscients de leurs devoirs, respectueux de leur signature et d'une scrupuleuse politesse. Ponctuellement, ils envoient leurs mensualités ou leurs excuses et promesses si d'aventure ils doivent interrompre momentanément leurs versements. Parvenu au terme de son mandat, le caissier tient ici à les remercier

chaleureusement et à les féliciter. Le terme « quasi totalité » laisse malheureusement entendre que d'aucuns n'ont même pas le sens de la plus élémentaire politesse : on répond cavalièrement ou mieux on ne répond pas aux nombreuses lettres et recharges du caissier et du comité. Evidemment à ceux-là le trésorier S.P.V. doit paraître dur et abominablement matérialiste !

Produit Immeuble

Le produit net de l'immeuble « Sur Lac » a été de 7 169 fr. 46 pour l'exercice écoulé. Aucune réparation importante n'a été effectuée en cours d'année. Les transformations envisagées pour la création du bureau de poste de Montchoisi ont pu commencer, grâce à la célérité de la D. G. à Berne, en automne seulement !

La société d'assurance « La Pax » a consenti à nous ouvrir un crédit de construction et à le convertir, dès l'achèvement des travaux, en un complément de l'hypothèque actuelle.

En conclusion de ce rapport, nous exprimons notre reconnaissance à nos devanciers qui ont forgé le puissant instrument d'entraide qu'est notre Caisse de Secours et Invalidité et que nous voulons toujours plus forte et plus agissante.

Sottens, le 3 janvier 1951. Pour le Conseil d'administration :

Le caissier : *M. Pache.*

MODIFICATIONS DES STATUTS S.P.V.

La prochaine assemblée des délégués devra approuver les nouveaux statuts de la section de Moudon. Préalablement, elle examinera une proposition de cette section demandant une modification de l'article 27 des Statuts S.P.V., dont la nouvelle rédaction serait :

« Les membres d'un même district sont groupés en une ou plusieurs sections qui s'organisent à leur gré et se réunissent quand et où elles le désirent. **Toutefois pour des raisons géographiques, de communications ou transport, un membre peut faire partie de la section d'un district voisin.** »

Le Comité.

NYON. — **Gymnastique.** — Dorénavant, les leçons ont lieu tous les quinze jours, le vendredi à 17 h., halle de gymnastique du collège de Nyon. Prochaine leçon : 26 janvier 1951.

DESSIN A LA CRAIE (Voir « Bulletin » du 9 décembre)

Mlle M. Doleires, inst. à Avenches nous prie de rappeler que les commandes pour le fixatif doivent lui parvenir le plus tôt possible.

GENÈVE APRES NOTRE PROTESTATION

CONSEIL D'ETAT
DE LA REPUBLIQUE ET CANTON
DE GENEVE

Genève, le 5 janvier 1951.

Aux Unions du corps enseignant genevois
Genève

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 décembre 1950.

En réponse, nous ne pouvons que confirmer la déclaration qui vous a été faite par Monsieur le président du Conseil d'Etat. Nous n'entendons pas participer à la couverture du risque dû aux accidents non professionnels.

Nous ne pouvons pas modifier cette attitude de principe. Ceci serait injustifié. En effet, on ne comprendrait pas pourquoi les fonctionnaires bénéficieraient de faveurs dans des questions non professionnelles. Cela reviendrait à dire que l'Etat devrait assurer tous les accidents non professionnels de la population.

L'Etat est fort généreux à l'égard de son personnel. Vous le reconnaissez d'ailleurs quand vous relevez l'importance de la participation de l'Etat aux prestations, pour les pensions d'invalidité et de retraite. Nous pourrions aussi signaler bien des cas de membres du corps enseignant, absents pour maladie ou même pour accidents non professionnels, qui sont traités d'une façon généreuse et auxquels l'Etat assure une situation plus large que celle qui est prévue par les lois et réglements.

Le mode de retenue dont vous vous plaignez est le seul normal ; il est basé sur les semaines de travail, sans faire intervenir les vacances au cours desquelles aucun contrôle n'est possible. Admettriez-vous par exemple qu'on comptât dans les trois mois de maladie pendant lesquels le traitement est payé à 100 %, les deux mois de juillet et d'août ?

Lorsqu'il a été question, au cours de la mobilisation, de faire les retenues de traitement, en fonction de la solde militaire sur 360 jours, vos unions se sont élevées contre cette suggestion et ont demandé que la retenue n'ait lieu que sur les jours scolaires.

On ne peut pas avoir deux modes de calculs, suivant que l'un est avantageux à l'intéressé et l'autre moins.

En revanche — et vous n'y faites pas allusion dans votre lettre — Monsieur le président du Conseil d'Etat vous a indiqué que l'Etat est prêt à étudier les moyens de vous aider dans la conclusion de polices d'assurance pour les accidents non professionnels (assurance qui serait facultative pour les intéressés), peut-être même à indiquer à l'assurance les traitements individuels à assurer, ou aussi à retenir d'office la prime sur les traitements, toutes suggestions que nous serions prêts à examiner avec vous..

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le chancelier : (signé) *A. Tombet.*

Le président : (signé) *F. Perréard.*

Genève, le 17 janvier 1951.

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 ct. et nous vous remercions d'avoir bien voulu donner des explications détaillées quant à la manière de voir de l'autorité au sujet de la question traitée. Il n'était pas dans nos intentions d'engager un débat, mais nous nous voyons obligés de manifester notre désaccord sur les deux principaux points et d'en donner les raisons.

1. Nous avons consulté des autorités cantonales hors de Genève. Elles assurent à leurs fonctionnaires victimes d'un accident comme à ceux qui sont atteints par la maladie des prestations de traitement qui vont, dans le cas de Zurich, jusqu'à l'indemnisation totale pendant 6 mois. Elles ne le font certainement pas dans l'idée que « l'Etat devrait assurer tous les accidents non-professionnels de la population ». Mais elles ont voulu créer, pour les agents des services publics, des conditions de suffisante sécurité matérielle et morale. Nous ne pensons pas que ces conditions de sécurité, que nous avons connues avant 1940 et qui sont très largement réalisées hors de chez nous, constituent réellement une « faveur ». (Nous laissons hors de débat la question des accidents de sport, qui demande à être traitée à part.)

2. Il est exact que le système consistant à déterminer le chiffre des retenues en ne tenant compte que des jours scolaires, a été proposé par les Unions de fonctionnaires à l'époque des mobilisations ; mais cette innovation avait pour but de corriger une inégalité qui aurait atteint les fonctionnaires mobilisés pendant les périodes de vacances, par rapport à ceux de leurs collègues qui disposaient de leur temps. Ce procédé de calcul, loin d'être « avantageux » à la majorité des fonctionnaires mobilisables, élevait au contraire le taux de la retenue en répartissant celle-ci sur un moins grand nombre de jours. Appliqué à un cas pour lequel il n'avait pas été conçu, celui de la retenue totale en cas d'accident, il aboutit aux situations suivantes : le suppléant d'un maître primaire est payé 25 fr. par jour, mais ce maître subit une retenue quotidienne de 57 fr. Pour les maîtres de l'enseignement secondaire, ces chiffres, établis pour une semaine normale, deviennent : 240 fr. de frais de suppléance et 400 fr. de retenue en division inférieure, 268 fr. (ou 307 fr. en 1e et 2e) et 436 fr. en division supérieure. C'est dire que chaque accident est pour l'Etat l'occasion d'un *bénéfice* d'autant plus grand que l'absence est plus longue. Nous nous étonnons que vous affirmiez que « ce mode de retenue est le seul normal ». Nous saisissons cette occasion pour vous demander comment ce régime « normal » se concilie avec les dispositions de la Loi I P art. 126 : « Lorsqu'un fonctionnaire est empêché de donner son enseignement, *les frais de remplacement* sont, dans la règle générale, à sa charge. » Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous communiquer, sur ce point précis, l'avis de l'autorité exécutive.

Nous connaissons plusieurs cas particuliers où les prestations accordées à un fonctionnaire atteint dans sa santé ont dépassé les normes

réglementaires, et nous n'avons garde de sous-estimer l'aide apportée. Mais nous entendons aussi l'écho des protestations que provoquent les dispositions du régime actuel. Nous restons persuadés qu'il est possible de trouver une formule qui, sans augmenter notablement les charges publiques, donne satisfaction aux intéressés.

Nous avons pris acte avec intérêt des propositions que Monsieur le Président du Conseil d'Etat nous a transmises, en vue de faciliter l'application du régime d'assurance ; nos Unions auront prochainement l'occasion d'en discuter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

W. Lesquereux,
président de l'Union de l'ens. secondaire.
Bl. Godel,
présidente U.I.G. - Dames.
Y. Grangier,
présidente de l'U.A.E.E.
R. Nussbaum,
président de l'U.I.G. - Messieurs.

U.I.G. — DAMES

Chères collègues,

Votre comité compte sur votre présence pour une courte assemblée administrative qu'il organise à **Malagnou, le mercredi 24 janvier à 17 h.**

Au cours de cette séance, les délégués qui le désirent nous donneront connaissance de leurs activités exercées pendant l'année précédente.

D. J.

NEUCHATEL

ADMISSIONS

Nous avons le plaisir de signaler l'entrée, en novembre dernier, de deux nouveaux collègues dans la S.P.N. (section de Boudry) : Mlle Françoise Jeanneret, institutrice et maîtresse ménagère, à Peseux, et M. Hervé Leuenberger, instituteur à St-Aubin.

W. G.

OU EN SOMMES-NOUS ?

— La votation populaire sur le nouveau projet de loi concernant les traitements des fonctionnaires aura lieu à la fin de février, très probablement, pour autant que le Grand Conseil l'ait approuvé au préalable.

La F.N., censée devoir servir encore d'organe de défense aux intérêts communs des serviteurs de l'Etat, a vécu. Elle vient, en effet, d'être dissoute, après une résurrection pourtant assez récente, par une assemblée des délégués des différentes associations qui la constituaient. En fait, la F.N. ne reposait sur aucun fondement juridique. Un incident dont l'origine remonte à la campagne de juillet 1950, a provoqué, par l'enchaînement de ses conséquences, la disparition de l'unique instrument de défense groupant toutes les sociétés d'employés de l'Etat.

Or, au moment où une nouvelle campagne va être entreprise, il est nécessaire qu'un Comité d'action soit reformé, même s'il ne doit fonctionner que pour la cause présente.

— Quant à l'orientation de la S.P.N., souhaitée par l'assemblée du 18 novembre 1950, un échange de vues se fera dans une semaine entre les délégués des deux parties intéressées. Nous voulons croire qu'il y aura suffisamment de compréhension de part et d'autre pour trouver le terrain d'entente qui puisse dissiper les craintes du Comité actuel de la S.P.R., exprimées dans l'« Educateur » du 13 janvier écoulé. Chacun sait que le C.C., le premier, le désire ardemment, de même que l'immense majorité de nos membres.

W. G.

JURA BERNOIS

EXAMENS DU BREVET PRIMAIRE

En février et mars, auront lieu à Porrentruy et Delémont, les examens du brevet d'instituteur et d'institutrice primaires. Il s'agit pratiquement de la gymnastique, des leçons d'épreuve, des examens écrits et oraux.

De quoi passer quelques moments d'émotion pour nos futurs collègues à qui nous souhaitons plein succès ! Et comme nous manquons de maîtres et de maîtresses, nos communes et autorités scolaires les recevront... avec le sourire !

AUTRES EXAMENS

A Delémont, durant la même période, se dérouleront aussi les examens du brevet de maîtresse d'école enfantine..

En avril enfin, aura lieu celui du brevet de capacité pour l'enseignement de la langue allemande dans les écoles primaires supérieures.

Après tout ça, si le Jura n'est pas « sauvé », comme disait certain vieux maître pessimiste...

SYNODE TRIPARTITE DE BIENNE

Il a donc eu lieu le 16 décembre 1950, comme nous l'avions annoncé. Peu de participants, il est vrai. Mais du travail raisonnable, dissipant bien des malentendus. Il s'agissait de nommer définitivement un délégué du Jura-Sud au Comité cantonal S.I.B. Nous avons présenté le « cas » dans ces colonnes ; aussi nous bornerons-nous à relever que notre collègue Boillat, de Tramelan, fut élu à une très forte majorité.

L'assemblée décida en outre, pour éviter le retour « d'épines » semblables, de réunir un synode régional des trois sections intéressées tous les quatre ans pour l'élection de notre représentant au C.C.

Reber.

RECTIFICATION

Dans le poème « L'Enfant », de Gabriel Mützenberg, paru le 23 décembre 1950, lire, à la 3e ligne : « Voici l'Enfant... » ; à la 13e ligne : « Et de ses pas tout d'innocence... ».

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ADMINISTRATION OU EDUCATION ?

Vous êtes-vous demandé, peut-être, pourquoi, en éducation, les magnifiques expériences de l'après-guerre ont été possibles ? (Voyez Sylvi Marina).

Penchez-vous sur ces réalisations et vous verrez que c'est parce qu'il y avait là une âme d'élite, un unique responsable de tout : de la nourriture corporelle, intellectuelle, spirituelle, de la couche, du vêtement... Responsable devant qui ? Devant sa propre conscience d'éducateur, en tout cas devant aucune organisation humaine, cette dernière n'existant plus, ou presque plus. Et voilà que cette expérience a dépassé les résultats normalement attendus en éducation. Il semble que moins l'éducateur a de moyens matériels à disposition, plus les résultats sont surprenants, basés qu'ils sont sur une personnalité à laquelle on fait confiance. En somme, c'est une répétition de la folie de Stans.

Et alors nous sommes frappés de voir, dans notre pays où l'éducateur n'a pas à se préoccuper de la nourriture, du logement, du vêtement de ses élèves, alors que, semble-t-il, dans le domaine qui reste le sien sa responsabilité pourrait être, devrait être d'autant accrue, nous sommes frappé de voir, disons-nous, combien on le jugule, on restreint sa liberté d'action, son temps libre, au point de n'en plus faire qu'un employé.

Expliquons-nous et n'allons pas croire que nous en voulions aux employés de notre pays qui, eux, sont les rouages nécessaires, normaux d'une administration.

Mais, et c'est là que nous insistons, ne pensons pas que nos écoles puissent n'être qu'administrées ; elles ne seront jamais des machines perfectionnées (parce que, en ce domaine, la perfection n'existe pas) dont le rendement est proportionnel au temps, des machines qui pourront fonctionner jusqu'à l'usure, alors qu'on se rend compte que le principe, la technique en sont déjà vieillots ; des robots aux gestes bien ordonnés mais qui n'ont pas l'essentiel : le cœur. Des exemples ? Commençons par celui des vacances et des heures d'école, celui dont les instituteurs parlent tout bas et les envieux à haute voix.

Le problème des vacances

Un désir paraît impérieux, c'est de faire faire à chaque école vaudoise le même nombre d'heures annuellement, donc de lui accorder le même nombre de semaines de vacances, ce qui est faux et contraire à un sain fédéralisme cantonal qui veut que l'on laisse à chaque commune une autonomie, même scolaire, adaptée à son rythme de vie, rythme qui n'a rien à voir avec celui de l'administration cantonale, centralisée à la ville.

Mais surtout, et ceci est grave, que fait-on de l'enfant dans ce problème ? S'est-on préoccupé, que nous sachions, de ses besoins de détente, de la période optimum et maximum après laquelle il est vain de vouloir le maintenir en classe (autrement que pour des heures de

présence si chères à certaines administrations) parce que la fatigue fait qu'il y a saturation (exemples : les grands trimestres d'avril à juillet et de janvier à mars) parce que l'équilibre nerveux des enfants d'aujourd'hui veut que leur effort soit moins durable, moins suivi ; nous sommes en présence d'autres enfants que ceux que nous étions il y a trente ou quarante ans ; cela nul n'ose l'ignorer s'il se trouve à la tête d'une classe, et l'enquête récente de M. Chabloz a confirmé de façon indiscutable ce dont nous étions déjà sûr.

Et le maître, donc, peut-on en parler ? Ose-t-il dire : que sans ce minimum de vacances il serait incapable de se refaire cet équilibre nerveux grâce auquel les enfants ont une école sereine — que la classe réclame de lui une présence effective de tous les instants (il est impossible de se laisser vivre, de se laisser aller dans une classe sous peine d'y installer ou le bagne ou la gabegie) — que les méthodes modernes d'éducation veulent que l'on construise par le dedans, que l'on n'impose plus de l'extérieur ni par des coups, ni par des punitions ; se rend-on assez compte de ce que cela signifie pour la santé du maître dans une classe d'enfants nerveux de ville, que cette maîtrise de soi, cette pondération de toutes les minutes, alors que tant de choses nous mettent hors de nous ? Si les conditions d'existence ont changé pour l'enfant, elles ont changé tout aussi profondément pour le maître, dans sa classe, et nous n'oserions pas dire pour qui, du maître ou des élèves les vacances sont les plus nécessaires ; nous pensons que les treize semaines sacro-saintes sont un minimum et qu'il est dangereux d'y toucher par des amputations savantes qui ne sont qu'économies ruineuses ; sait-on par exemple que cette année, les écoles de Lausanne ont eu 52 heures d'école de vacances à Noël et Nouvel-An, ces deux fêtes tombant sur un lundi et la rentrée étant avancée de 14 heures à 8 heures. C'est la première fois, à notre connaissance, que l'on compte des dimanches comme jours de vacances. Vous sentez bien que tout ce problème est autre chose qu'une simple application du statut ; il y a là-dessous une question autrement importante que nos chefs, qui furent autrefois à la brèche, doivent connaître et défendre.

Notre matériel est-il adapté à nos efforts ?

Pourquoi utilise-t-on une règle graduée de 50 cm. alors que les feuilles à dessin les plus larges en ont 33 ? Pourquoi une équerre pleine, quand on sait les services que rend une équerre évidée ou transparente ? Pourquoi limiter dans les réquisitions l'emploi de la feuille de papier à dessin au seul dessin artistique ou technique alors que beaucoup de maîtres en font un usage constant pour les leçons de géométrie ? Pourquoi seulement un crayon et demi par élève pour colorier, quand on peut imaginer la place que la couleur a prise dans l'illustration de toutes nos leçons ? Peut-on encore concevoir un livre de lecture sans images (anthologie) alors que nul n'ignore ce que l'on peut en tirer. Est-ce assez ridicule d'y trouver le texte suivant : « Un tableau de Greuze » et, pas de tableau... Pourquoi avons-nous des tables si étroites que les élèves écrivent les coudes sur les genoux, si petites qu'au degré infé-

rieur déjà on ne peut y loger aisément tous les livres ? Pourquoi seulement un cahier de comptabilité en dernière année alors qu'il en faudrait deux ou trois, pourquoi dans ce cahier s'obstine-t-on à faire deux colonnes à droite alors qu'une colonne au milieu et une à droite faciliteraient beaucoup notre enseignement en séparant dans le libellé déjà deux choses qui ne devraient pas être mélangées ? Pourquoi le livret scolaire reste-t-il un acte d'origine, qui devient parfois un casier judiciaire pour les enfants dont la naissance fut irrégulière ; les papiers officiels n'abondent-ils pas ? Nous savons que l'on nous opposera d'excellentes réponses « budgétaires », mais nous doutons de leur valeur éducative.

Et notre **bulletin officiel,** est-il assez officiel et à l'usage d'administrés : normes, moyennes, articles de règlements divers, chiffres, s'y succèdent avec une régularité désespérante. Nous savons bien que beaucoup de ces choses doivent être écrites, mais ne pourrait-on pas faire une petite place à quelques rayons de soleil glanés dans les classes, un petit rien qui prouverait que l'école vaudoise vit encore...

Les hommes qui nous contrôlent

Nous avons reçu dernièrement une circulaire de la direction des écoles qui veut lutter contre un certain laisser-aller : pendant les heures données par les maîtres spéciaux, le titulaire de la classe a l'obligation de rester à son pupitre et de s'occuper à des travaux scolaires. Et si l'on n'en a pas de ces travaux ? On doit rester quand même... heures de présence. On peut se prévoir des occupations scolaires : par exemple faire une dictée, ramasser des cahiers en vue de ce temps libre; combien ces occupations spontanées, c'est-à-dire nées d'un besoin, doivent être d'un rendement bienfaisant ! Si le maître limite sa préparation à ces quelques heures obligatoires, alors, malheur à sa classe. Vous savez bien que son zèle, son souci d'être riche, actuel, le poussent à lui consacrer non pas quatre ou cinq heures, mais sa vie. S'il y a des gens malhonnêtes au sein du corps enseignant, que l'on prenne des sanctions, mais que l'on ne mécontente pas ceux qui n'ont qu'un désir, bien faire.

Par les **conférences** de district ou de cercle, on veut atteindre tout le monde rapidement, commodément, mais on ne réussit à convaincre personne : — Parce que l'auditoire auquel elles s'adressent est trop nombreux ; — Parce que les sujets traités sont trop touffus et ne peuvent susciter une discussion intéressante, si ce n'est de parlementaires ; — Parce que les exemples de leçons ne nous laissent aucun doute sur leur spontanéité et que la leçon n'est pas et ne sera jamais un truc, une recette que l'on apprend, mais un fragment d'une vie en commun d'un maître et de ses élèves, et que, comme telle, elle ne peut et n'ose s'afficher, car c'est un peu comme notre vie intime.

Il nous manque **des animateurs,** genre chefs d'usines, qui sont sans cesse obligés de remettre en question toute l'activité de leur industrie sans quoi, l'entreprise florissante aujourd'hui, sera morte demain, faute d'ingéniosité. Il nous faudrait des hommes pleins d'idées, bienveillants,

venant à nous pour nous faire repenser notre travail, pour nous empêcher de tomber dans la routine... et nous ne rencontrons que gens pressés qui ne s'occupent de nous que quand cela va mal, peu curieux de notre idéal, de nos recherches, et satisfaits quand ils ont signé le registre de classe.

Depuis que le soussigné est à Lausanne (19 ans), il n'a encore jamais vu un directeur s'intéresser à son enseignement et s'arrêter dans sa classe. En revanche, il a reçu de ces messieurs des piles de circulaires. Le culte du papier s'installe ainsi définitivement et remplace le contact humain. Est-il besoin de dire qu'une telle attitude est fausse. A la guerre, le chef d'aujourd'hui va en première ligne et creuse son trou à côté du fantassin ; cet exemple est bien plus efficace que toute circulaire. Nous en attendons autant de nos chefs afin de sceller cette compréhension humaine sans laquelle le mot collaboration est vide de sens.

Et nous, enfin, **maîtres d'écoles,** ne sommes-nous pas trop souvent que des administrateurs dans nos classes : Quand nous désirons qu'elles soient organisées comme une société ; — quand nous exagérons l'emprise de notre autorité ; — quand nous insistons par trop sur la valeur d'un diplôme ; — quand nous sacrifions aux dieux : la note, la moyenne, le travail écrit ; — quand nous allons vite, parce que pressés par le programme, alors que nous devrions au contraire nous attarder. Ne vous sentez-vous pas souvent comme liés par ce que nous venons d'exposer ?

Tout cela décidément manque de vie, de cœur, d'amour.

Saisit-on l'esprit qui vous anime vous et vos élèves ? Sommes-nous au clair sur ce que nous désirons tous, et ce que nos chefs devraient désirer avec nous ?

Serait-ce peut-être que l'enfant dans notre souci d'administrateurs, est absent de nos préoccupations ? Nous croyons que nous n'échappons pas à ce danger qui est grand à notre avis et qui nous a déjà contaminés : nous regardons tourner une machine bien huilée, mais nous oublions souvent pour qui elle a été conçue. Et celui pour qui elle a été conçue, l'enfant, aimerait mieux peut-être qu'elle n'existât point, afin que l'on pût s'occuper de lui.

B. Beauverd.

POUR NOS ECOLES DE LA MONTAGNE

Le groupement suisse des paysans de montagne, à la tête duquel se trouve le conseiller fédéral Escher, a pour but principal la coordination de toutes les mesures destinées à améliorer le sort des montagnards. Il voue une attention particulière à la formation professionnelle de la jeunesse. En effet, pour que cette dernière puisse un jour faire son chemin dans la vie, il faut lui donner la possibilité d'acquérir les connaissances nécessaires. Comme la plupart des familles comptent de nombreux enfants, l'émigration d'une partie de la jeunesse est inévitable, bien que dans quelques vallées de la montagne la misère ait pu être adoucie déjà grâce à une mise en valeur plus rationnelle du

sol et l'introduction de nouvelles possibilités de travail. Mais souvent encore la formation professionnelle manque à ces jeunes qui, bientôt, deviennent dans les villes des ouvriers occasionnels et des manœuvres. Tombés dans l'indigence, ils doivent faire appel à leur commune d'origine dont les finances sont sans cesse obérées par cette classe de ressortissants. Si l'on veut assainir ces finances, comment négliger les écoles ? Le problème de l'aide aux paysans de la montagne est devenu dans une large mesure une question d'instruction.

On est toujours plus convaincu chez nous qu'il importe de créer aussi dans les montagnes des possibilités de perfectionnement pour la jeunesse, malgré les grands sacrifices que de telles initiatives représentent pour des communes.

Mais ce sont là des dépenses qui seront largement remboursées plus tard. Malheureusement, les écoles de la montagne ont rencontré jusqu'ici de lourdes difficultés car il leur manque le plus souvent ce qui est indispensable à un enseignement fécond. C'est pourquoi Pro Juventute s'efforce, dans les limites de ses possibilités, de leur procurer du matériel d'enseignement de toute sorte, matériel qui n'est plus utilisé par les écoles des villes, mais peut encore rendre de bons services aux écoles de la montagne et à leurs classes de perfectionnement. Les dons de skis sont aussi précieux aux enfants ayant un long trajet à faire pour se rendre à l'école et qui ne pouvaient auparavant, lorsque la neige était haute, suivre régulièrement l'enseignement. En outre, des collectes de pommes organisées par des écoles de la campagne (environ 450 000 kg. en 1950) ont procuré beaucoup de joie. Bien des liens d'amitié se sont ainsi noués et un échange de lettre a rapproché enfants citadins et montagnards. Les écoles de la plaine rendent aussi de précieux services en envoyant du matériel pour les travaux à l'aiguille des classes de jeunes filles. Le vieux mobilier scolaire, s'il est encore utilisable, est aussi bienvenu. A côté de l'aide matérielle, Pro Juventute, fidèle à l'article 1 de ses statuts, considère comme une des tâches les plus nobles lui incombant, la mission d'éveiller chez les jeunes eux-mêmes le sens social et le sentiment de leur propre responsabilité vis-à-vis de la communauté.

Comme l'aide apportée à nos enfants de la montagne et à leurs écoles offre une occasion particulièrement favorable de gagner la jeunesse à un travail effectif, les *parrainages d'écoles* ont été créés en 1942. Ils ont déjà procuré beaucoup de joie à des écoles de la montagne isolées, dont les enfants plus d'une fois étaient menacés pendant leur long parcours par des avalanches, des tempêtes de neige et des chutes de pierres.

Il y a encore un certain nombre de requêtes qu'il n'a pas été possible de satisfaire. C'est pourquoi Pro Juventute demande aux écoles de la ville et de la campagne d'assumer de nouveaux parrainages. Elles participeront ainsi à notre campagne générale de secours en faveur des montagnards nécessiteux. *Le secrétariat général de Pro Juventute, Section âge scolaire et assistance, Zurich, Seefeldstrasse 8,* fournira volontiers tous renseignements complémentaires.

Dr K. Bronner, Bâle.

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Venez passer vos vacances et week-end dans la plus belle région des Alpes Vaudoises

Gryon-Barboleusaz-Villars-Bretaye

Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées
Billets du dimanche toute l'année

Funi-Ski Bretaye-Chamossaire Télé-Ski Bretaye-Chaux Ronde
Télé-Ski Lac Noir-Bretaye

CHEMIN DE FER BEX-VILLARS-BRETAYE

ABONNEMENTS DE LECTURE

AU BLÉ QUI LÈVE

1, RUE DU MIDI, LAUSANNE

Fr. 7.50 par mois
port aller et retour compris,
pour 2 livres échangeables à volonté
Toutes les nouveautés en prêt
dès leur parution

RENSEIGNEMENTS GRATUITS SANS ENGAGEMENT

CAFÉS
LE CAFÉIER

MANERA & Cie

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 205 millions

Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse contre Fr. 1.10 versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY
RUE DE BOURG 10 - LAUSANNE

Maison de confiance fondée en 1910.
Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres.

RENDEZ vos leçons VIVANTES
par la projection.

Grand choix de vues 8/8 (système Mazo)
sur les sciences et l'histoire.

La planche de 12 clichés **Fr. 1.20** - Catalogue gratuit à disposition

A. SCHNELL & FILS 4, place St-François LAUSANNE

MONTREUX, 27 janvier 1951 LXXXVIIe année — No 4

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LES BONS PRODUITS POUR LA LESSIVE ET LES NETTOYAGES PORTENT LA MARQUE :

Savon en morceaux, en paillettes, lessives, poudres à laver, à dégraisser, poudres à polir, savonnettes, soudes, bougies, glycérine, etc.

SAVONNERIE H. & M. PÉCLARD - YVERDON

Une marque connue depuis des générations.

Fabrique de pâtes alimentaires Rolle S.A.